

Dossier de presse  
**ODEADOM**



L'outre-mer qui innove  
**modernité & tradition**

**CONTACTS PRESSE**

**ODEADOM**

Stéphane JORET : 01 41 63 19 78 ou 06 79 95 29 66  
stephane.joret@odeadom.fr

Martine DUMORTIER : 01 41 63 19 79  
martine.dumortier@odeadom.fr

**IN-OFF** / Agence de relations presse  
de l'ODEADOM sur le SIA

Amélie Chapleau : 06 07 23 59 76  
presse@in-off.fr

# SOMMAIRE

## ■ I - L'ODEADOM

- Son rôle
- Son organisation
- Des compétences régionales et multisectorielles
- Des interventions communautaires et nationales

## ■ II - L'outre-mer qui innove, modernité et tradition

- CANN'ELEC ou l'électricité verte
- Ecophyto-DOM : le programme d'expérimentation
- L'Institut Technique Tropical (IT<sup>2</sup>)
- Vulgarisation de la technique SPIR (spectrométrie dans le proche infrarouge) dans un programme de gestion raisonnée des prairies
- La biodiversité ultramarine (les plantes à parfum, aromatiques et médicinales)
- La filière plantes à parfum, aromatiques et médicinales de la Réunion à la pointe de l'innovation

## ■ III - « 2011, Année des Outre-mer »

- Présentation générale
- « 2011, Année des Outre-mer » au SIA 2011

## ■ IV - La communication avec le public au SIA 2011

- Les animations
- La communication média

## ■ V - Les chiffres clefs

- Statut administratif français et européen
- Données générales relatives à l'économie agricole des départements et collectivités d'outre-mer
- Les principales productions agricoles par collectivité

# ■ I - PRESENTATION DE L'ODEADOM

## 1.1. Son rôle

L'ODEADOM, Office de Développement de l'Économie Agricole D'Outre-Mer, créé historiquement en mai 1984, œuvre depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009 au développement durable de l'économie agricole :

- des **quatre départements d'outre-mer** : **Guadeloupe, Guyane, Martinique** et **Réunion** qui ont le statut de régions ultrapériphériques (RUP) dans le cadre de l'Union européenne ;
- et de **quatre collectivités d'outre-mer** : **Mayotte, Saint-Barthélemy** et **Saint-Pierre-et-Miquelon** d'une part, qui ont le statut de pays et territoires d'outre-mer (PTOM) vis à vis de l'Union européenne, **la partie française de Saint-Martin** d'autre part, qui a le statut de région ultrapériphérique dans le cadre de l'Union européenne.

L'Office assure **la gestion et le paiement** des aides nationales et communautaires destinées à toutes ces collectivités.

L'ODEADOM est un **établissement public administratif (ÉPA)**, placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, du Ministère chargé de l'outre-mer, du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et du Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État.

## 1.2. Son organisation

L'ODEADOM dispose d'un **budget de fonctionnement de 4 M€**. 39 personnes travaillent au siège montreuillois de l'Établissement.

L'Office est doté d'un **Conseil d'administration** qui est notamment chargé de délibérer et donner un avis sur les projets de décisions réglementaires ou financières nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement et de suivre le développement de l'économie des départements et collectivités d'outre-mer relevant du périmètre de compétence géographique de l'ODEADOM.

L'Office dispose d'un **comité technique**, composé de quatre comités sectoriels de concertation (banane, canne, productions de diversification animales, productions de diversification végétales). Ce comité technique regroupant des représentants de l'agriculture ultramarine et de l'administration, a un rôle de réflexion et de consultation pour les filières agricoles d'outre-mer.

## 1.3. Des compétences régionales et multisectorielles

Lieu d'échanges et de réflexion sur les filières agricoles et agroalimentaires, l'ODEADOM a pour mission de favoriser la concertation entre les professionnels et l'administration. L'Office offre un espace de discussion permettant de confronter les expériences des acteurs du monde agricole ultramarin au niveau régional et d'adapter les soutiens communautaires et nationaux aux contextes technique, commercial et économique des producteurs locaux.

Les actions soutenues par l'Office s'inscrivent principalement dans le cadre de **programmes sectoriels pluriannuels** (de 3 à 5 ans) élaborés par les professionnels locaux, le cas échéant avec l'appui des services déconcentrés de l'État (Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) et d'experts financés par l'ODEADOM. Les programmes sectoriels tiennent compte de l'analyse de la situation existante, fixent les objectifs à atteindre et les moyens mis ou à mettre en œuvre, tant par les professionnels eux-mêmes que par l'Office ou les autres bailleurs de fond (principalement, FEAGA, FEADER, Régions et Départements).

L'ODEADOM intervient pour **l'ensemble des filières agricoles**, dont les principales sont **la banane et la canne à sucre**. Il favorise le **développement de productions de diversification** destinées principalement à satisfaire les besoins du marché local. Certains produits, à l'exemple des melons, des ananas (ananas Victoria de la Réunion), des litchis et des fleurs tropicales, trouvent également leurs débouchés sur les marchés extérieurs, principalement au sein de l'Union européenne.

## 1.4. Des interventions communautaires et nationales

### 1.4.1 Interventions communautaires

L'ODEADOM gère les mesures suivantes :

- la délivrance des certificats aux opérateurs pour **l'importation de bananes** dans l'Union européenne en provenance des pays tiers et le suivi de l'évolution du marché européen et notamment français ;
- la gestion des programmes de promotion communautaire du **symbole graphique des régions ultrapériphériques** (logo RUP) de l'Union européenne ;
- la gestion du programme **POSEI France** doté, pour l'exercice FEAGA<sup>1</sup> 2011, d'un **budget de 278,41 M€** décomposé comme suit :

	En millions d'euros	Organisme payeur
Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)	<b>20,70</b>	ODEADOM
Mesures en faveur des productions agricoles (MFPA) dont :	<b>256,26</b>	
- Primes animales	12,66	ASP <sup>2</sup>
- Structuration de l'élevage	19,80	ODEADOM
- Importations d'animaux vivants	0,84	ODEADOM
- Filière banane	129,10	ODEADOM
- Filière canne-sucre-rhum	74,90	ODEADOM
- Diversification des productions végétales	13,55	ODEADOM
- Céréales et oléoprotéagineux	5,41	ODEADOM
Réseau de références et assistance technique	<b>1,45</b>	ODEADOM
<b>TOTAL</b>	<b>278,41</b>	

Les montants payés par l'ODEADOM au titre des aides communautaires par exercice FEAGA de 2007 à 2010 (en millions d'euros) :

	2007	2008	2009	2010
OCM Banane	75,5	-	-	-
Promotion du logo RUP	0,7	0,4	1,8	2,0
<b>POSEI</b>				
RSA	18,2	20,5	19,9	21,6
Animal	12,2	19,9	20,5	20,5
Banane <sup>3</sup>	-	129,1	129,1	129,1
Végétal hors banane	24,6	28,9	28,0	87,6
Réseau de références et Assistance technique	0,2	1,1	1,4	1,1
<b>TOTAL</b>	<b>131,4</b>	<b>199,9</b>	<b>200,7</b>	<b>261,9</b>

<sup>1</sup> Du 16 octobre de l'année N-1 au 15 octobre de l'année N.

<sup>2</sup> Agence de services et de paiement.

<sup>3</sup> En 2007, la filière banane a été intégrée dans le programme POSEI France.

## 1.4.2. Interventions nationales

### 1.4.2.1. Nature des interventions

Avec **6,1 M€ de crédits nationaux délégués**, l'ODEADOM met en œuvre les interventions suivantes :

- le soutien d'actions relevant de **programmes sectoriels pluriannuels** permettant principalement des investissements dans les exploitations agricoles et les industries de transformation, ainsi que l'encadrement en faveur des organisations de producteurs et la recherche et l'expérimentation ;
- l'organisation d'actions de **promotion** de produits ultramarins de qualité issus de l'agriculture pour favoriser leur mise en marché ;
- la conduite **d'études** de filières et de **missions d'évaluation et d'expertise** afin de faciliter des prises de décisions stratégiques concernant l'avenir de ces filières.

En ce qui concerne les départements d'outre-mer, les aides nationales versées par l'ODEADOM peuvent constituer la contrepartie nationale nécessaire à la levée des financements communautaires versés au titre du « Développement rural » (FEADER – 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC).

Les autres aides nationales versées par l'Office, aux départements d'outre-mer, relèvent d'une part de l'aide d'État notifiée « Aides au secteur agricole dans les départements d'outre-mer (DOM) » et d'autre part des sept aides d'État exemptées de notification aux services de la Commission européenne, à savoir des aides :

- en faveur du secteur de l'élevage ;
- à l'assistance technique dans le secteur agricole ;
- aux groupements de producteurs ;
- destinées à encourager la production de produits agricoles de qualité ;
- aux investissements dans les exploitations agricoles ;
- à la recherche et au développement relatif au secteur agricole et alimentaire ;
- aux études de faisabilité technique dans les secteurs agricoles et alimentaires.

En application de ce qui précède, l'ODEADOM a mis en place, en 2008, une nouvelle nomenclature budgétaire.

Par ailleurs, depuis le Conseil interministériel de l'outre-mer (CIOM) qui s'est tenu le 6 novembre 2009, l'ODEADOM dispose également d'un budget annuel complémentaire de 40 M€ dédié exclusivement au soutien du développement des filières de diversification animale et végétale qui permettra principalement d'abonder, par une part nationale, les aides communautaires versées à ces filières dans le cadre du programme POSEI France.

### 1.4.2.2. Montants versés entre 2007 et 2010 (en millions d'euros)

- Aides versées selon l'ancienne nomenclature budgétaire

	2007	2008	2009	2010
Encadrement et organisations de producteurs	2,10	1,81	0,13	-
Fonctionnement dans le secteur de l'élevage	0,14	0,13	-	-
Investissements	1,34	1,74	0,3	-
Assistance technique	1,50	1,30	0,07	0,01
Recherche et expérimentation	0,12	0,21	0,16	-
Autres interventions	0,22	0,41	0,82	1,00
<b>TOTAL</b>	<b>5,42</b>	<b>5,60</b>	<b>1,48</b>	<b>1,01</b>

- Aides versées selon la nouvelle nomenclature budgétaire

- Aide d'État notifiée

	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Encadrement dans les régions ultrapériphériques	0,33	0,328
Investissements dans les régions ultrapériphériques	0,03	0,323
<b>TOTAL</b>	<b>0,36</b>	<b>0,651</b>

- Aides exemptées de notification

	<b>2009</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Groupements de producteurs (en démarrage) hors CIOM	0,24	1,69	1,862
Groupements de producteurs (en démarrage) CIOM	-	-	0,012
Secteur de l'élevage hors CIOM	0,16	0,21	0,273
Secteur de l'élevage CIOM	-	-	0,083
Investissements dans les exploitations agricoles hors CIOM	0,06	0,41	1,373
Investissements dans les exploitations agricoles CIOM	-	-	0,014
Assistance technique hors CIOM	0,01	0,28	0,380
Assistance technique CIOM	-	-	0,071
Recherche et développement hors CIOM	0,06	0,24	0,544
Recherche et développement CIOM	-	-	0,026
Études de faisabilité CIOM	-	-	0,026
Aides à montant limité CIOM	-	-	0,869
Aide melon CIOM	-	-	0,454
Complément aides programme POSEI France	-	-	0,096
<b>TOTAL</b>	<b>0,53</b>	<b>2,83</b>	<b>6,083</b>

Globalement, l'ODEADOM a donc versé **7,74 M€ en 2010**.

## ■ II - L'OUTRE-MER QUI INNOVE, MODERNITE ET TRADITION

### 2.1. CANN'ELEC ou l'électricité verte

#### 2.1.1. Nature du programme

Le projet CANN'ELEC est un concept agro énergétique visant à mettre en place une filière de production d'électricité, en base, à partir de biomasse cultivée spécifiquement pour cet usage. La zone géographique concernée est la zone de Capesterre-Belle-Eau, située au sud-est de la Basse Terre en Guadeloupe.

Ce programme fédère la recherche et l'industrie et regroupe le CIRAD pour la partie recherche et développement et la SARL CANN'ELEC Développement, filiale de IRIS Ingénierie, pour la partie conception et réalisation de l'outil industriel.

#### 2.1.2. Déroulement

Le projet de recherche est programmé sur deux périodes de deux années et demie chacune. La première phase 2010-2012 est essentiellement constituée par une activité de recherche agronomique, permettant d'arrêter, à l'issue de cette phase, les caractéristiques principales de la biomasse, compatible avec les objectifs énergétiques. Cette phase est portée par le CIRAD.

La seconde phase 2012-2014, découlant de la précédente, a un double objet :

- la poursuite de l'activité recherche et développement, portée par le CIRAD ;
- la pré-étude industrielle, portée par CANN'ELEC Développement, en association avec le futur opérateur énergétique, a pour objet de définir et de valider les paramètres techniques et économiques d'une installation industrielle de 10MW.

#### 2.1.3. Retombées attendues

L'objectif de ce programme est de permettre la construction de centrales électriques de moyenne puissance (8 à 10 MW de puissance continue nette), traitant une biomasse cultivée sur une zone d'environ 1 000 à 1 300 hectares.

La construction de trois à quatre centrales de ce type, en Guadeloupe, permettra une production annuelle de 200/210 GW.heure, rayonnant sur une zone de 3 500 à 4 000 hectares, et participera à la satisfaction des besoins identifiés à l'échéance 2020.

En ce qui concerne le seul marché guadeloupéen, si les objectifs, en termes de performances agronomiques, sont atteints, le potentiel économique représenté par l'application industrielle des résultats obtenus est le suivant :

- construction de 3 à 4 centrales d'une puissance unitaire de 8/10MW sur la période 2015-2025 ;
- production globale d'électricité, en base, de 200 à 220 GW.heure par an ;
- retombées pour les prestataires guadeloupéens (génie civil, charpente, tuyauterie, aménagements, manutention,...) : 40 à 60 millions d'euros sur la période 2015-2025 ;
- création de 60 à 80 emplois directs permanents, et d'environ 30 emplois indirects (maintenance, entretien, ..) ;
- garantie d'une rémunération pérenne, sans subventions, pour les exploitants agricoles.

## 2.2. Ecophyto-DOM : le programme d'expérimentation



À la suite du Grenelle de l'environnement, le plan Ecophyto 2018 constitue l'engagement des parties prenantes – qui l'ont élaboré ensemble – à réduire de 50 % l'usage des pesticides au niveau national dans un délai de dix ans, si possible. Le plan Ecophyto 2018 vise notamment à réduire la dépendance des exploitations agricoles aux produits phytos, tout en maintenant un niveau élevé de production agricole, en quantité et en qualité.

Dans les DOM, Ecophyto a démarré dès 2008 avec pour objectif d'apporter aux agriculteurs des pistes de solutions durables et sécurisées face aux difficultés rencontrées dans la lutte phytosanitaire, notamment l'absence de produits phytopharmaceutiques autorisés dans plus de 80 % des usages (dits « usages orphelins »).

Cette problématique est liée à la spécificité des cultures, à leur faible étendue en surface, mais aussi aux conditions insulaires tropicales très favorables à la prolifération des bio-agresseurs.

Ainsi, professionnels, chercheurs et administrations se sont réunis début 2008 à l'occasion d'un séminaire pour prendre en compte les spécificités des DOM, naissance de l'axe 6 du plan ECOPHYTO.

Concernant les usages orphelins, un programme inter DOM d'expérimentation a été lancé sur les usages vides, mal pourvus ou pourvus exclusivement de pesticides de synthèse et dans le développement d'itinéraires techniques moins demandeurs en produits phytopharmaceutiques.

Ce programme est financé partiellement par l'ONEMA (redevance pour pollutions diffuses) via l'ODEADOM.

Les structures pilotes participants à ce programme sont les CTCS Guadeloupe et Martinique, l'ARMEFLHOR et eRcane à la Réunion ainsi que la COCEROG en Guyane, en collaboration avec les professionnels.

L'expérimentation se traduit par la réalisation d'essais « efficacité » et « sélectivité » par production végétale et par matière active candidate à l'homologation.

Ces essais portent sur la plupart des cultures fruitières (ananas, banane, letchi, avocat, mangue...), légumières (brède, laitue,...), racines (igname...) ainsi que sur la canne à sucre et le riz.

Il contribue également à la recherche de méthodes alternatives de protection des cultures contre les bios agresseurs ayant un moindre impact environnemental. Il doit mesurer également l'intérêt économique et le potentiel d'appropriation par les exploitants de ces nouvelles méthodes.

## 2.3. L'Institut Technique Tropical (IT<sup>2</sup>)

Créé en 2009 sous le nom ITBAN à l'initiative des producteurs de bananes, l'Institut Technique Tropical « IT<sup>2</sup> » s'est ouvert aux autres filières fruits et légumes tropicales (ananas, maraîchage, melon, arboriculture...) en avril 2010. L'institut rassemble aujourd'hui l'UGPBAN (Union des groupements de producteurs de bananes), les trois organisations de producteurs de bananes - LPG (Les Producteurs de Guadeloupe), ainsi que BANALLIANCE et BANAMART pour la Martinique ; mais aussi l'AMAFLHOR, la SOCOPTMA, ANANAS Martinique et le GIE-MHM pour la Martinique, et la SICAPAG, CARAIBES MELONNIERS, la SICA DES ALIZES, SICACFEL et l'IGUAFLHOR pour la Guadeloupe.

L'équipe opérationnelle de l'IT<sup>2</sup> est constituée de 7 ingénieurs et techniciens, organisée en 2 sections, une section BANANE découlant de l'organisation précédente de l'ITBAN, et une section DIVERSIFICATION en phase de démarrage.

Les principaux axes de travail sont les suivants :

- structuration de la méthode de sélection des nouvelles variétés avec le CIRAD et création d'un comité de sélection composé de l'ensemble des maillons de la filière banane, de la production au test consommateur ;
- participation à l'évaluation des collections de plantes de couverture sur les stations du CIRAD en Guadeloupe et en Martinique, mise en place de prototypes chez les planteurs pionniers, élaboration et diffusion de fiches techniques ;
- mises à jour des méthodes de la Commission d'Etudes Biologiques (CEB) pour la culture de la banane et démarrage d'essais bio pesticides avec les CTCs (cercosporiose et herbicides) ;
- finalisation du dossier BANAGAP pour l'obtention d'une certification propre à la Banane de Guadeloupe et de Martinique ;
- réalisation des premières étapes de l'Analyse Cycle de Vie de la filière ;
- rapprochement avec l'ACTA, le réseau des instituts des filières animales et végétales.

L'IT<sup>2</sup> est cofinancé dans le cadre de l'axe II du plan banane durable, par les professionnels, mais aussi par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et par l'ODEADOM pour sa contrepartie nationale.

## **2.4. Vulgarisation de la technique SPIR (spectrométrie dans le proche infrarouge) dans un programme de gestion raisonnée des prairies**

### **2.4.1 Le principe**

Une technique analytique non destructive, rapide, basée sur la notion d'absorption de rayonnements électromagnétiques par la matière.

### **2.4.2 L'utilisation**

Cette technique est utilisée pour des champs d'application relativement vastes : chimie, pharmacie, matériaux (polymères, fibres de tissu...), agro-alimentaire...

Mais l'utilisation pour les fourrages reste un domaine historique de prédilection.

### **2.4.3 La technique**

Depuis 2004, l'utilisation de cette méthode s'est faite en laboratoire à poste fixe sur l'île de la Réunion grâce à l'ARP (Association Réunionnaise de Pastoralisme), avec l'appui scientifique du CIRAD.

Ce sont des analyses de fourrages frais, secs ou sous forme d'ensilage qui ont été réalisés.

Avec la disponibilité sur le marché d'outils portatifs, une nouvelle ère s'est ouverte, très prometteuse pour optimiser et conforter l'utilisation des ressources fourragères sur l'île.

Plusieurs pistes de recherche et d'application se sont ouvertes, telles que le rationnement avec l'analyse des valeurs alimentaires des fourrages, la fertilisation des sols avec les indices de fertilité du sol (N, P, K)....

### **2.4.4. Ses avantages**

Analyse rapide, non destructive, dont le coût est peu élevé, avec une restitution des résultats en temps réel.

### **2.4.5. Ses inconvénients en phase de mise en route**

Besoin d'une calibration de départ, nécessité d'une bibliothèque importante de spectres diversifiés et phase d'étalonnage longue et délicate.

### **2.4.6. Objectifs à terme**

Les objectifs à terme sont les suivants :

- une prédiction immédiate et sur site de la qualité du fourrage chez les exploitants agricoles pour une optimisation de la ration alimentaire des ruminants ;
- une analyse fiable pour une optimisation de la fertilisation des parcelles fourragères ;
- des conseils applicables en direct par les éleveurs.

### **2.4.7. L'avenir**

La vulgarisation et le développement de cette technique intéressent l'ensemble des acteurs des filières animales, mais aussi des filières végétales (mesure de la maturité des fruits et légumes au champ par exemple), médicinales, plantes à parfum, ainsi que l'ensemble des départements d'outre-mer.

## **2.5. La biodiversité ultramarine (les plantes à parfum, aromatiques et médicinales)**

La biodiversité de l'Outre-mer français est reconnue au plan européen et international. Au-delà de la préservation de cette richesse naturelle se pose la question de l'exploitation durable qui pourrait en être faite, en se fondant sur les savoir-faire traditionnels locaux considérables.

A la demande des ministres en charge de l'agriculture et de l'outre-mer, une mission réalisée en 2007 et 2008 par les offices agricoles compétents (ODEADOM et ONIPPAM), couvrant l'ensemble de l'outre-mer tropical français a fait un état des lieux complet et mis en évidence les potentialités importantes de développement économique des plantes à parfum, aromatiques et médicinales ultramarines.

Fortement attachées à leur culture, les populations ultramarines accordent une place particulière à ces productions souvent issues de cueillette, qui constituent un gisement actuellement peu ou pas exploité. Celui-ci pourrait être source de développement économique et social si l'accès au marché européen était facilité.

La mise en valeur de ces plantes passe par un programme cohérent au niveau national qui mettrait notamment en commun les bonnes pratiques pour éviter l'accumulation « d'impasses locales », dues à la fois à l'étroitesse de chacun des marchés locaux et à la difficulté de chacun des outre-mer à s'assurer de débouchés internationaux pourtant nombreux sur ce créneau de niche.

Pour ce faire, un plan d'action a été formalisé à l'échelle de l'outre-mer français en proposant des mesures dans les domaines identifiés comme limitant le développement des PAPAM :

- réglementation nationale et locale ;
- environnement technique et économique des productions et de la transformation ;
- recherche et enseignement des connaissances traditionnelles, etc....

Dans ce cadre, le 13 octobre 2010, un groupe de travail issu du Conseil interministériel de l'outre-mer (CIOM) a été créé. Ce groupe a pour objectif de mettre en œuvre le plan d'action. Il a notamment pris la décision de présenter à la Commission nationale de la pharmacopée 15 plantes médicinales par DOM.

En Guadeloupe, deux passionnés de la chimie des substances naturelles, le Docteur Henry JOSEPH et le Professeur Paul BOURGEOIS, fondent en 2005, une entreprise innovante : le laboratoire PHYTO-BÔKAZ. Leur objectif : valoriser le patrimoine végétal caribéen et le savoir-faire de la médecine traditionnelle antillaise, dont les richesses sont largement sous-estimées.

Entourés d'une équipe de spécialistes de la chimie verte et de la flore caribéenne, ils réalisent un travail de recherche qui consiste à prouver scientifiquement, l'efficacité et l'innocuité des plantes auxquelles on attribue des vertus médicinales.

Le laboratoire PHYTOBÔKAZ a ainsi basé l'essentiel de son activité sur la conception et la fabrication de phytocosmétiques et de compléments alimentaires, dont les principes actifs sont issus de cet or vert antillais. Il propose des produits de santé et de bien-être originaux.

## **2.6. La filière plantes à parfum, aromatiques et médicinales de la Réunion à la pointe de l'innovation**

### ***2.6.1. Les deux centrales solaires de type Agrinergie***

L'Agrinergie est un système conçu conjointement par des ingénieurs du groupe AKUO ENERGY et des agronomes qui exploite l'énergie solaire en associant étroitement les cultures locales.

Le principe consiste à installer sur des surfaces planes, libres de grands obstacles susceptibles de faire de l'ombre, une centrale solaire classique en tenant compte d'un paramètre spécifique : la disposition des panneaux photovoltaïques. En les surélevant et en les espaçant astucieusement, on libère la place suffisante pour assurer l'exploitation des terres cultivées qui les accueillent. Dans certains cas, les cellules photovoltaïques sont placées sur le toit de serres adaptées à la culture d'espèces particulièrement fragiles.

A Pierrefonds, deux centrales Agrienergie viennent d'être implantées et permettront chaque année la production simultanée d'environ 6 400 MWh d'électricité, de 100 kg d'huile essentielle de géranium rosat et de 120 kg d'huile essentielle de citronnelle.

Le volet agricole des deux centrales de Pierrefonds est porté par la Coopérative Agricole des Huiles Essentielles de Bourbon (CAHEB) au titre de projets pilotes avec un volet expérimental. Sa localisation dans une zone basse irriguée favorise la culture de nombreuses espèces de plantes à parfum, aromatiques et médicinales de l'île de la Réunion. La priorité sera notamment donnée à la production d'huile essentielle de géranium rosat pour répondre à la demande des grandes maisons de parfums européennes, à l'huile essentielle de citronnelle dont il n'y avait pas de production locale malgré une forte demande ainsi qu'à titre d'essais des plantes d'intérêt cosmétique comme l'aloé vera ou alimentaire (tisanes, glaces) comme l'ayapana, la verveine citronnelle, l'helichryse ou la stévia...

### ***2.6.2. Les projets Optivanille et Vandor***

En 2005, Qualitropic obtient le label « pôle de compétitivité ». En 2008, à l'issue d'une évaluation nationale, le pôle a été reconduit pour une durée de trois années. Dans ce cadre, Qualitropic a

élaboré une feuille de route stratégique précisant notamment son plan de développement et ses partenariats avec d'autres pôles de compétitivité. Cette feuille de route stratégique a constitué l'élément fondateur du contrat de performance 2009-2011 signé entre Qualitropic, l'État et les collectivités locales.

A ce jour, Qualitropic a labellisé 17 projets. Parmi ces projets, le projet Optivanille est un exemple de projet collaboratif associant comme partenaires l'Université de La Réunion, l'Université Bordeaux 2, l'Université de Leiden (Pays-Bas) ainsi que les coopératives réunionnaises de vanille, Provanille et UR2.

Le projet Optivanille s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la culture de la vanille dans le département de la Réunion et a permis la sélection des meilleures lignées de *Vanilla planifolia* de l'île. Dans la continuité du projet précédent, le projet Vandor a pour but d'identifier les relations existantes entre les sites de production, les pratiques culturelles et la qualité de la vanille réunionnaise. Le projet Vandor permettra de définir les conditions pour l'obtention d'une production agricole de qualité différenciée pour le marché national et international.

## ■ III - « 2011, ANNEE DES OUTRE-MER »

### 3.1 Présentation générale

Lors du Conseil interministériel de l'outre-mer (CIOM) du 6 novembre 2009, le Président de la République a annoncé la décision de dédier l'année 2011 aux outre-mer dans l'objectif de mieux faire connaître les collectivités ultramarines françaises et leurs apports et permettre que « *le regard de la métropole sur l'outre-mer change, et réciproquement.* ».

L'outre-mer français, se compose de la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Réunion, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna, et des Terres Australes et Antarctiques françaises. C'est la France des trois Océans.

L'année des outre-mer sera une année pour l'histoire, le livre et la littérature, le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel, l'éducation, l'environnement. Elle déclinera un programme thématique d'événements articulés autour de l'agriculture, de la gastronomie et des saveurs, du patrimoine ou encore d'événements sportifs outre-mer et en métropole.

« 2011, Année des Outre-mer » sera une année d'expositions mais également d'information. Elle donnera lieu à de grands rendez-vous constituant des événements spécifiques ou s'inscrivant dans des manifestations pérennes tout au long de l'année 2011 et se terminera par l'organisation de « *Chanté Noël* » à Paris et dans les grandes villes de province pour célébrer la gaieté des chants et cantiques des outre-mer au mois de décembre.

### 3.2 « 2011, Année des Outre-mer » au SIA 2011

Illuminée aux couleurs de nos outre-mer, l'édition 2011 du Salon International de l'Agriculture, fait partie intégrante des nombreuses manifestations qui marqueront cette année particulière. Ces 9 jours de salon sont l'occasion pour les visiteurs de découvrir plusieurs relais de cette opération dans leur parcours à travers le salon.

Les ministères en charge de l'agriculture et de l'outre-mer, et l'ODEADOM proposent aux visiteurs un voyage étonnant, haut en couleurs et en saveurs, au cœur des agricultures ultramarines :

- une exposition photographique habille littéralement la passerelle RENAN qui relie le Hall 1 au Hall 2. Cette exposition convie le visiteur à porter un regard nouveau sur des agricultures mêlant avec bonheur un profond ancrage des femmes et des hommes à leurs terroirs, mais aussi une ouverture à l'innovation qui en fait une activité économique moderne. L'agriculture d'outre-mer va surprendre les visiteurs par sa diversité et la typicité de ses productions ;
- à l'entrée du Hall 3, le plateau de « Terre d'Infos tv » (chaîne télévisuelle événementielle de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, partenaire de l'opération) accueillera un débat de 52 minutes sur les enjeux de l'agriculture outre-mer, mardi 22 février à 14h30. Le dimanche 27 février, à 10h45, le cuisinier Éric LEAUTEY recevra également sur le plateau un producteur d'outre-mer afin qu'il présente sa passion pour son métier, ses produits et leur histoire et qu'ils réalisent ensemble une recette simple et rapide. Les émissions de « Terre d'Infos tv », produites et enregistrées sur ce plateau, sont diffusées sur Internet ([www.terredinfos.tv](http://www.terredinfos.tv)), satellite, câble et TNT (canal 29) ;
- au sein du Hall 3, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire accueille sur son stand institutionnel, le ministère chargé de l'outre-mer, pour la première fois, sur le salon dans le cadre de « 2011, Année des Outre-mer » ;
- le stand voisin de l'Institut des sciences et industries du vivant (AgroParisTech) propose aux visiteurs un jeu interactif sur la mise en œuvre des mesures du Conseil interministériel de l'outre-mer au titre du développement endogène. Une soirée « témoignage d'anciens » sur le thème de l'agriculture ultramarine est prévue au cours de la nocturne du vendredi 25 février ;
- à proximité, les stands du CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) et de l'INRA (Institut national de recherche agronomique) organisent également une conférence sur l'agro-écologie dans les outre-mer le 25 février 2011 ;
- le parcours s'achève dans le Hall 7.1 (Hall des régions de France) qui accueille l'ensemble des exposants d'outre-mer regroupés au sein d'un « espace outre-mer ». A travers cet espace, les visiteurs pourront approfondir leurs connaissances de cette agriculture auprès des exposants et en déguster les saveurs. Les agricultures guadeloupéenne, guyanaise, martiniquaise, mahoraise, néo-calédonienne et polynésienne y sont représentées, ainsi que Saint-Pierre-et-Miquelon pour la première fois en l'honneur de l'année des outre-mer.



## ■ IV - LA COMMUNICATION AVEC LE PUBLIC AU SIA 2011

2011 marque la quatorzième année de présence continue de l'ODEADOM, vitrine de l'agriculture ultramarine, au Salon International de l'Agriculture.

### 4.1. Les animations

L'Office proposera plusieurs fois par jour le « **quizz de l'outre-mer** », jeu interactif consacré aux départements et collectivités d'outre-mer et aux productions agricoles et aquacoles ultramarines. A gagner : des objets spécialement créés pour l'occasion !

Pour mieux se préparer au jeu quizz, les visiteurs auront toute latitude pour parfaire leurs connaissances avec la **borne interactive** présentant l'agriculture ultramarine, de façon ludique, notamment sous forme de cartes et de graphiques.

**Chaque jour à partir de 12h**, les visiteurs du stand de l'ODEADOM se verront proposer une **présentation de produits traditionnels** typiques de l'agriculture des départements et collectivités d'outre-mer par des agriculteurs, des artisans ou des transformateurs ultramarins.

Le public se verra également proposer chaque jour par **Béatrice FABIGNON, chef culinaire, spécialiste de l'outre-mer, un atelier original de dégustation des produits agricoles ultramarins** avec des recettes modernes à base d'aliments traditionnels.

Les visiteurs pourront également découvrir ou redécouvrir avec **le bar à parfums** les senteurs particulières et typiques que propose la filière plantes aromatiques et à parfum.

Enfin, les visiteurs auront l'occasion de participer au **7<sup>ème</sup> prix du public** en désignant leur stand préféré de l'espace « outre-mer ». Le samedi 26 février, un tirage au sort parmi les bonnes réponses permettra de désigner la personne qui se verra remettre un voyage dans un département ou une collectivité d'outre-mer.

### 4.2. La communication média

Comme depuis 2009, l'ODEADOM disposera, de nouveau, sur son stand, d'un **studio télévision**. Cette opération est conduite en partenariat avec l'**association P2M**. Ce studio télévision permettra de donner la parole aux représentants professionnels ultramarins présents au Salon International de l'Agriculture. Plusieurs caméras permettront de filmer les moments forts du salon, notamment la cérémonie de remise, sur le stand de l'Office, des médailles d'or du Concours général agricole aux professionnels ultramarins, ainsi que l'ensemble des stands présents dans l'espace outre-mer du hall des régions françaises. Les interviews et les reportages seront diffusés du 20 au 25 février de 14 heures à 18 heures par **TMA VISION** sur le site internet : [www.tmavision.com](http://www.tmavision.com).

## ■ V - LES CHIFFRES CLEFS

### 5.1. Statut administratif français et européen

La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont des départements d'outre-mer (statut français) depuis 1946 et des régions ultrapériphériques (statut Union européenne) depuis 1989.

Mayotte est une collectivité d'outre-mer (statut français) depuis 2003 qui deviendra un département d'outre-mer le 1<sup>er</sup> mars 2011 et un pays et territoire d'outre-mer (statut Union européenne) depuis 1958.

Saint-Pierre-et-Miquelon est une collectivité d'outre-mer (statut français) depuis 2003 et un pays et territoire d'outre-mer (statut Union européenne) depuis 1985.

Saint-Barthélemy, rattaché jusqu'alors administrativement à la Guadeloupe, est devenu en 2007 une collectivité d'outre-mer (statut français) et un pays et territoire d'outre-mer (statut Union européenne).

La partie française de Saint-Martin, rattachée jusqu'alors administrativement à la Guadeloupe, est devenue en 2007 une collectivité d'outre-mer (statut français) ainsi qu'une région ultrapériphérique (statut Union européenne) depuis l'adoption du traité de Lisbonne.

### 5.2. Données générales relatives à l'économie agricole des départements et collectivités d'outre-mer

#### 5.2.1. Superficie et population

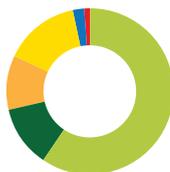
	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion
Superficie totale (km <sup>2</sup> )	1 628	83 646	1 128	2 520
Population totale	404 000	229 000	402 000	817 000
Population active	162 479	70 701	164 493	323 900
Produit intérieur brut (M€)	8,1	3,2	7,9	14,7
Valeur de la production agricole finale (M€)	267,87	129,29	271,98	371,8

	Mayotte	Saint-Barthélemy	Saint-Martin	Saint-Pierre-et-Miquelon
Superficie totale (km <sup>2</sup> )	375	21	53	242
Population totale	186 452	8 255	35 263	6 125
Population active	51 524	3 966	14 476	3 194
Produit intérieur brut (M€)	900	179	421	161,1

## 5.2.2. Répartition de la SAU

### Guadeloupe

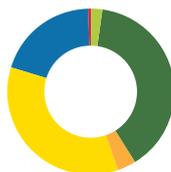
Répartition de la SAU hors surfaces toujours en herbe en 2008 (ha)



■ Cultures industrielles, aromatiques, condimentaires, médicinales et stimulantes	14 400	59,5%
■ Cultures légumières	2 887	11,9%
■ Cultures fruitières semi-permanentes	2 583	10,7%
■ Autres terres arables	3 509	14,5%
■ Cultures fruitières permanentes	579	2,4%
■ Autres dont cultures florales	225	0,9%
<b>Total</b>	<b>24 183</b>	

### Guyane

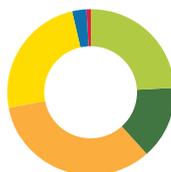
Répartition de la SAU hors surfaces toujours en herbe en 2006 (ha)



■ Cultures industrielles, aromatiques, condimentaires, médicinales et stimulantes	415	2,5%
■ Cultures légumières	6 445	38,8%
■ Cultures fruitières semi-permanentes	585	3,5%
■ Autres terres arables dont culture rizicole	5 835	35,1%
■ Cultures fruitières permanentes	3 275	19,7%
■ Autres dont cultures florales	75	0,5%
<b>Total</b>	<b>16 630</b>	

### Martinique

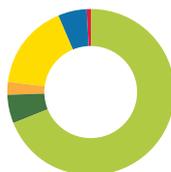
Répartition de la SAU hors surfaces toujours en herbe en 2008 (ha)



■ Cultures industrielles, aromatiques, condimentaires, médicinales et stimulantes	4 230	24,3%
■ Cultures légumières	2 450	14,1%
■ Cultures fruitières semi-permanentes	5 900	33,8%
■ Autres terres arables	4 212	24,2%
■ Cultures fruitières permanentes	509	2,9%
■ Autres dont cultures florales	130	0,7%
<b>Total</b>	<b>17 431</b>	

## Réunion

### Répartition de la SAU hors surfaces toujours en herbe en 2008 (ha)



Cultures industrielles, aromatiques, condimentaires, médicinales et stimulantes	25 103	69,1%
Cultures légumières	1 962	5,4%
Cultures fruitières semi-permanentes	980	2,7%
Autres terres arables	6 034	16,6%
Cultures fruitières permanentes	2 018	5,6%
Autres dont cultures florales	215	0,6%
<b>Total</b>	<b>36 312</b>	

## Mayotte

### Répartition des terres arables hors pâturage en 2003



Cultures vivrières, maraichères et fruitières	17 111	94,8%
Cultures plantes à parfum et aromatiques	837	4,6%
Autres	101,6	0,6%
<b>Total</b>	<b>18 049,6</b>	

## 5.3 Les principales productions agricoles par collectivité

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion
<b>Productions végétales (t)</b>				
Canne à sucre	699 151	5 912	223 230	1 907 679
Sucre	55 601	-	5 563	207 079
Rhum (hap <sup>4</sup> )	76 291	2 522	86 542	109 603
Bananes (fruit)	55 675	N.D.	179 440	N.D.
Fruits (hors banane <sup>5</sup> )	17 985	16 750	7 202	45 512
Légumes frais	43 419	27 500	45 782	38 612
Racines et tubercules	12 067	36 500	7 223	5 825
Riz	-	9 035	-	-
Horticulture (milliers d'unités)	10 347	N.D.	N.D.	N.D.
<b>Productions animales</b>				
Bovins (abattages contrôlés en tec <sup>6</sup> )	1 887	303	1 189	1 808
Lait (milliers de litres)	-	-	708	20 879
Petits ruminants (abattages contrôlés en tec)	13	4	62	N.D.
Porcins (abattages contrôlés en tec)	990	441	999	11 802
Volailles de chair (abattages contrôlés en t)	198	415	1 117	9 295
Œufs (millions d'unités)	30,9	17,8	60	112
Lapins (t)	30	N.D.	31	225
Miel (t)	100	-	110	150
Production aquacole (t)	14,1	N.D.	85	144

<sup>4</sup> Hectolitre d'alcool pur.

<sup>5</sup> Uniquement pour Guadeloupe et Martinique.

<sup>6</sup> Tonnes équivalent carcasse.

	Mayotte
<b>Productions végétales (t)</b>	
Légumes fruits	936
Légumes feuilles	312
Légumes secs	1 810
Racines, tubercules et bulbes	9 240
Fruits frais (dont banane) et secs (dont coco)	34 079
Ylang-ylang	7
Vanille noire	2
<b>Productions animales</b>	
Bovins (nombre de têtes)	14 971
Volailles de chair (abattages contrôlés en t)	N.D.
Œufs (millions d'unités)	N.D.
Aquaculture (t)	180,3

	Saint-Pierre-et-Miquelon
<b>Productions végétales</b>	
Plants de légumes (milliers d'unités)	33,77
Laitues (milliers d'unités)	17,49
Carottes (t)	1,56
Courgettes (t)	1,01
Pommes de terre (t)	19,62
Tomates (t)	6,21
Fraises (t)	2,2
<b>Productions animales</b>	
Ovins (nombre de têtes)	110
Volailles de chair (nombre de poulets abattus)	39 130
Œufs (millions d'unités)	0,76
Aquaculture <sup>7</sup> (t)	19

<sup>7</sup> L'ensemble des noix de Saint-Jacques sont déclarées en origine pêche au motif que l'élevage ne peut être mis en marché en tant que tel du fait des autorisations d'exportation de l'archipel.

